

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Présents : Mrs CHAMBE Régis, MORALES Philippe, CHARDON Monique, Mme FAYET Nathalie, Mrs BONNARD Michel, VACHERON Joël, GUYOT Jean-Luc, MILAN Bernard, SANGOUARD Jérôme, FAYOLLE Bruno, ESCALE Christian, FURNION Daniel, Mmes GRANGE Mi-reille, CHARVOLIN Annabelle, MARNAS Joëlle, BUISSON Ghislaine, COULOMB Marie, BONNARD Geneviève, FAURE Véronique, GRANDJEAN Dominique, PIEGAY Anca.

Secrétaire : M. MORALES Philippe

Excusés : Mmes PEURIERE Céline, JOMAND Cécile, Mrs PIEGAY Didier, BUISSON Jean-Luc.

1. Marché d'assurances

Charles ROBERT rappelle au conseil qu'il a validé en septembre l'adhésion au groupement de commandes constitué par la CCMDL pour le renouvellement des contrats d'assurance des communes volontaires. La procédure a été menée à bien à la satisfaction de l'ensemble des co-contractants. Pour Saint Martin, le bilan est considéré comme stable par rapport à 2018 :

- une économie notable pour les lots 1 à 4 (18 215 € au lieu de 22 000 € pour l'ensemble des 4 lots).
- un lot 5 qui a « explosé » en 4 ans (de 15 208 € en 2015 à 45 806 € en 2018) en raison de plusieurs dossiers de longue maladie ou d'invalidité qui se sont succédés au sein du personnel communal. Mais finalement le résultat de la consultation sur ce lot nous permet de nous en sortir avec une cotisation comparable (43 305 €).

Le conseil municipal, adopte à l'unanimité, le marché des assurances 2019/2022 tel que décrit ci-dessus.

2. Marché de travaux salle de fitness à Fontbénite

Philippe MORALES présente au conseil le résultat de la consultation effectuée pour les travaux d'aménagement de la salle de fitness, située au 16 rue de Fontbénite. Le marché global, divisé en 8 lots, s'établit à 171 481,79 € H.T. (tableau joint en annexe). Il indique par ailleurs que les travaux sont programmés à partir du 25 mars pour se terminer au mois de juin. Il est prévu que ces travaux soient financés par une augmentation du loyer de base calculée sur un amortissement linéaire sur 15 ans.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le marché de travaux de la salle Fontbénite tel que décrit ci-dessus.

3. Télétransmission des marchés publics

Charles ROBERT indique au conseil que la commune a déjà mis en place avec la Préfecture des procédures de télétransmission de certains actes de la gestion publique (délibérations, arrêtés, budgets, etc...). Ces procédures sont régies par une convention datant de 2007 et un premier avenant datant de 2012. La convention initiale portait sur les délibérations et arrêtés pris par la commune, l'avenant de 2012 étendait cette possibilité aux documents budgétaires. L'avenant proposé pour 2019 propose d'étendre ces procédures aux marchés publics.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de l'avenant tel que décrit ci-dessus et autorise le Maire à le signer.

L'ordre du jour étant épuisé, Régis CHAMBE clos la séance à 22 heures.
La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 4 avril 2019.

Régis CHAMBE,
Maire



SEANCE DU 7 MARS 2019

